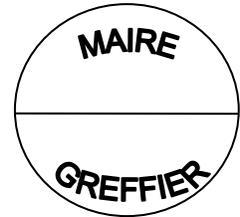


RÈGLEMENT BEAC-157

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 332 260 \$ POUR LA RÉHABILITATION STRUCTURALE DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE, DIVERSES RUES, AINSI QUE POUR LA RÉHABILITATION STRUCTURALE DE CONDUITES D'AQUEDUC, DIVERSES RUES



RÈGLEMENT BEAC-157

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 332 260 \$ POUR LA RÉHABILITATION STRUCTURALE DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE, DIVERSES RUES, AINSI QUE POUR LA RÉHABILITATION STRUCTURALE DE CONDUITES D'AQUEDUC, DIVERSES RUES

À la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi XX XXX 2024 à 20 h;

ÉTAIENT PRÉSENTS : Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss et Peggy Alexopoulos

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield applique l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre et ne nécessite pas une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (PHV) puisque les conditions suivantes rencontrent les exigences de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes: (1) le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées et (2) le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de la Ville;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le XX XXX 2024;

Sur motion donnée par le conseiller XXX, appuyée par le conseiller XXX et RÉSOLUE À L'UNANIMITÉ :

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BEACONSFIELD DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux relatifs à la réhabilitation structurale de conduites d'égout sanitaire, diverses rues, ainsi que pour la réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc, diverses rues selon les estimations détaillées du coût des travaux préparés par Marie-Claude Desrochers, ing. Directrice des travaux publics et Frédéric Gauthier, chef de section – projets, en date du 14 février 2024, le tout tel que décrit aux annexes A, B, B-1, C et C-1 du présent règlement.

ARTICLE 2: Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 332 260 \$, incluant les frais, les taxes et autres dépenses incidentes et imprévues, aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3: Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 332 260 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4: Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

ARTICLE 5: S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6: Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MAIRE

GREFFIÈRE

PROJET



ANNEXE "A"

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. BEAC-157

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION STRUCTURALE
DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE DIVERSES RUES AINSI QUE POUR LA
RÉHABILITATION STRUCTURALE DE CONDUITES D'AQUEDUC, DIVERSES RUES

ANNEXE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	MONTANT TOTAL
B	Travaux de réhabilitation structurale de conduites d'égout sanitaire, diverses rues (1012 M LI.)	\$ 431 000
C	Travaux de réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc, diverses rues (672,99 M LI.)	\$ 670 200

SOUS-TOTAL : \$ 1 101 200

CONTINGENCES (10 %) : \$ 110 120

TAXES NETTES (4,9875 %) : \$ 60 415

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : \$ 1 271 735

FRAIS D'INGÉNIERIE (5 %) : \$ 60 526

MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT : \$ 1 332 260

PRÉPARÉ PAR :

Frédéric Gauthier, chef de section - projets

2024/02/14
Date

APPROUVÉ PAR :

Marie-Claude Desrochers, ing., Directrice des travaux publics

2024/02/15
Date



ANNEXE "B"

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. BEAC-157

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION STRUCTURALE DE 1012 MÈTRE LINÉAIRES DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE

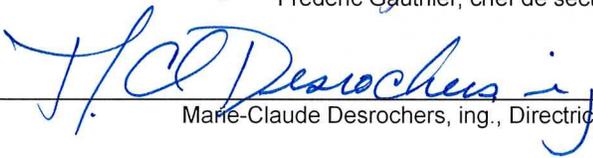
ITEM	RUE	DE	À	DIAMETRE (mm)	LONGUEUR (m. lin.)
1	Beaconsfield	Pinetree	Harrow Pl	600	83,8
2	Beaconsfield	Shore	Pinetree	600	76,8
3	Sherbrooke	Robin	Montrose	200	78,3
4	Sherbrooke	Forest	Woodside	200	113,1
5	Rowan	Allancroft	Woodside	200	61,0
6	Saint-Charles	Lakeshore	Beaconsfield	250	74,7
7	Beaurepaire	Woodland	Fieldfare	200	76,3
8	Sussex	Beaconsfield Ct	Brunswick	200	51,4
9	Elm	Park	Allancroft	200	64,7
10	Elm	Park	Allancroft	200	64,7
11	Acres	Evergreen	Castle	300	82,0
12	Bexhill	Ashley	Beacon Hill	200	80,2
13	Meadowbrook	Church	Winston	200	34,6
14	Meadowbrook	Winston	Church	200	14,0
15	Meadowbrook	Winston	Church	200	46,7
16	Meadowbrook	Winston	Church	200	10,0

TOTAL : 1012,30

PRÉPARÉ PAR :


Frédéric Gauthier, chef de section - projets

APPROUVÉ PAR :


Marie-Claude Desrochers, ing., Directrice des travaux publics



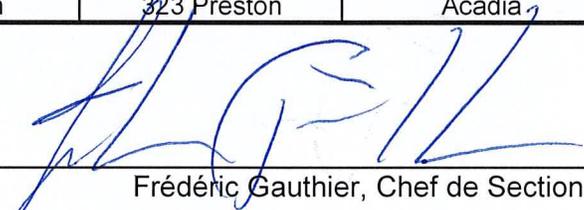
ANNEXE "C"

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. BEAC-157

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION STRUCTURALE DE 672,99 MÈTRE LINÉAIRES DE CONDUITES D'AQUEDUC

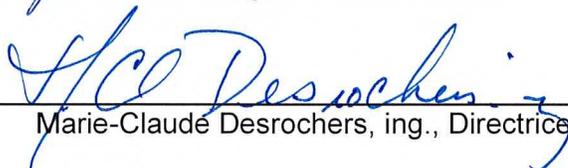
ITEM	RUE	DE	À	DIAMETRE (mm)	LONGUEUR (m. lin.)	MONTANT TOTAL
1	Hors Rue	Blv. Beaconsfield	303a Blv. Beaconsfield	300	115	114 523 \$
2	Markham	Fairway	244 -1 Fairway	150	11,2	11 154 \$
3	Markham	244 -1 Fairway	Markham Pl.	150	68,86	68 574 \$
4	Markham	Markham Pl.	244 -13 Fairway	150	5,16	5 139 \$
5	Markham	244 -13 Fairway	264-16 Fairway	150	121,72	121 215 \$
6	Markham	264-16 Fairway	279 Fairway	150	97,48	97 075 \$
7	Markham	279 Fairway	283 Fairway	150	55,65	55 419 \$
8	Markham	283 Fairway	Preston	150	7,54	7 509 \$
9	Preston	Markham	335 Preston	150	14,64	14 579 \$
10	Preston	335 Preston	331 Preston	150	83,93	83 582 \$
11	Preston	331 Preston	Fairway	150	11,25	11 203 \$
12	Preston	Fairway	329 Preston	150	5,65	5 627 \$
13	Preston	329 Preston	327 Preston	150	4,63	4 611 \$
14	Preston	327 Preston	323 Preston	150	64,99	64 720 \$
15	Preston	323 Preston	Acadia	150	5,29	5 268 \$
					672,99	670 200 \$

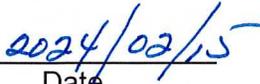
PRÉPARÉ PAR :


Frédéric Gauthier, Chef de Section - Projets


Date

APPROUVÉ PAR :


Marie-Claude Desrochers, ing., Directrice des travaux publics


Date



ANNEXE "C-1"

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. BEAC-157

PROJET 651-24-GC

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION STRUCTURALE DE 672,99 MÈTRE LINÉAIRES DE CONDUITES D'AQUEDUC

ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ TOTALE	UNITÉS	PRIX UNITAIRE	MONTANT
A-1	Signalisation de chantier et maintien de la circulation	1	global	\$ 53 836,91	\$ 53 836,91
A-2	Plans "annotés, T-Q-C"	1	global	\$ 6 914,00	\$ 6 914,00
A-3	Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie	1	global	\$ 122 500,00	\$ 122 500,00
A-4	Abandon vanne ouverte	7	un	\$ 525,00	\$ 3 675,00
A-5	Réparation d'une boîte de service défectueuse tige	2	un	\$ 1 150,00	\$ 2 300,00
A-6	Réparation d'une boîte de service défectueuse si récureur ne passe pas	2	un	\$ 2 250,00	\$ 4 500,00
A-7	BF enlèvement+installation de nouvelle BF	6	un	\$ 17 500,00	\$ 105 000,00
A-8	Gainage Ø150 mm	558	m. lin.	\$ 209,00	\$ 116 622,00
A-9	Gainage Ø300 mm	115	m. lin.	\$ 380,00	\$ 43 700,00
A-10	Vanne et boîte de vanne ø150	6	un	\$ 1 688,50	\$ 10 131,00
A-11	Vanne et boîte de vanne ø300	2	un	\$ 2 800,00	\$ 5 600,00
A-12	Puits d'accès	12	un	\$ 10 200,00	\$ 122 400,00
A-13	Travaux de plomberie valve domestique	2	un	\$ 665,00	\$ 1 330,00
A-14	Protection cathodique	1	Global	\$ 14 000,00	\$ 14 000,00
A-15	Tranchée Réseau Temporaire	30	m. lin.	\$ 131,50	\$ 3 945,00
A-16	Réparation 'un bris d'aqueduc adjacent èa un puit excavé par l'entrepreneur (s'il y a lieu)	2	un	\$ 4 250,00	\$ 8 500,00
RÉFECTION					
B-1	Surfaces gazonnées	20	m ²	\$ 35,00	\$ 700,00
B-2	Reprofilage de fossé	10	m. lin.	\$ 30,00	\$ 300,00
B-3	Surfaces pavées	20	m ²	\$ 79,50	\$ 1 590,00
B-4	Trottoirs 32 Mpa	6	m. lin.	\$ 880,00	\$ 5 280,00
B-8	Essai et rapport de conductivité	1	global	\$ 2 625,00	\$ 2 625,00
TRAVAUX CONNEXES					
C-1	Enregistrement vidéo	1	global	\$ 4 750,00	\$ 4 750,00
C-2	Inspection des branchements de service	1	global	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00
C-3	Contingences	1	global	\$ 25 000,00	\$ 25 000,00
				SOUS-TOTAL :	\$ 670 198,91
				TPS 5 % :	\$ 33 509,95
				SOUS-TOTAL :	\$ 703 708,85
				TVQ 9,975 % :	\$ 66 852,34

MONTANT DE L'ESTIME :

TOTAL :

770 561,19 \$

PRÉPARÉ PAR :

Frédéric Gauthier, chef de section - projets

2024/02/14
Date

APPROUVÉ PAR :

Marie-Claude Désrochers, ing., Directrice des travaux publics

2024/02/15
Date